

OÙ CHARGER SON TITRE DE TRANSPORT ?

Si vous bénéficiez des réductions (30% ou 50%), vous avez trois possibilités :

- Recharger votre carte avec un abonnement annuel ou mensuel (valable du 1^{er} au dernier jour du mois choisi pour ce dernier).
- Recharger votre carte avec un ticket 10 voyages tarif réduit si vous voyagez peu dans le mois.



- ▶ **Sur La Boutique en ligne** : boutique.infotbm.com
- ▶ **Dans Les Boutiques TBM** : Quinconces, Gare Saint-Jean, Buttinière et Arts et Métiers (jours et horaires d'ouverture sur infotbm.com).
- ▶ **En station** sur les distributeurs de titres de transport ci-dessous.



Retrouvez le plan sur le site infotbm.com à la page dédiée à la tarification solidaire.

QUI CONTACTER ?

- ▶ Pour simuler vos droits,
- ▶ Pour créer votre compte,
- ▶ Pour faire votre demande de tarif solidaire,



Rendez-vous sur :

tarificationsolidaire.bordeaux-metropole.fr

En cas de difficultés,
contactez le

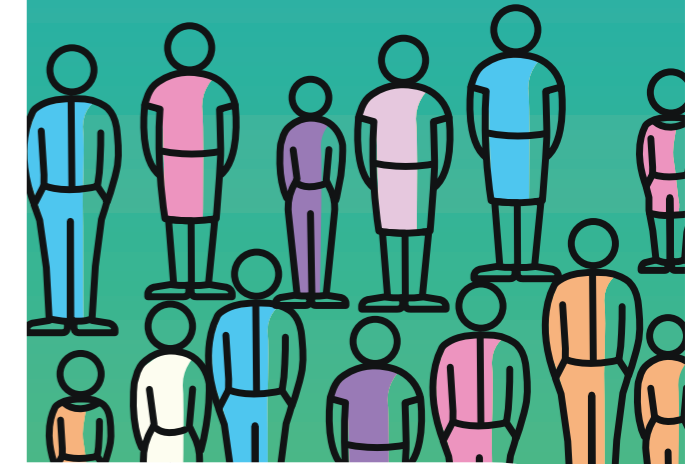
03 87 15 09 18
(appel non surtaxé)



Pour retrouver toutes les offres
du réseau TBM :

www.infotbm.com

Édition février 2024



TARIFICATION SOLIDAIRE

Votre voyage TBM
adapté aux revenus de votre foyer



TBM
TRANSPORTS
BORDEAUX MÉTROPOLE



www.infotbm.com

AlloTBM : 05 57 57 88 88

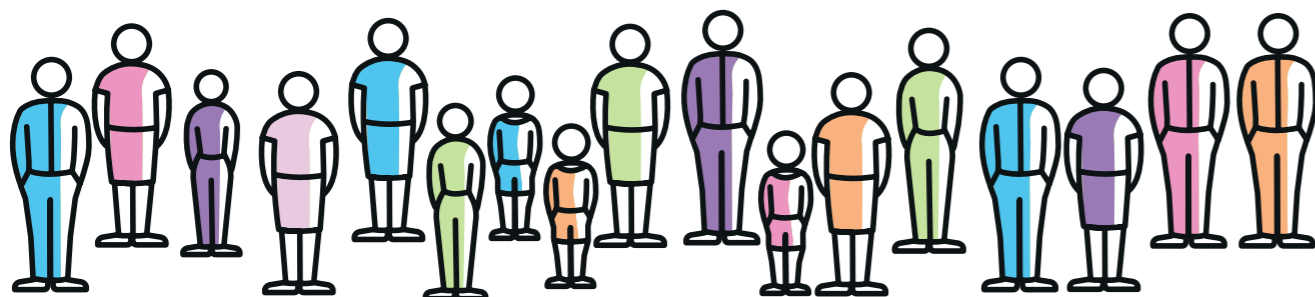
© Pôle Création / Koolhaas Bordeaux Métropole Mobilités • 12 Boulevard Antoine Gaultier • CS 31271 - 33082 Bordeaux Cedex • S.A. au capital de 5 M€ - 909 286 636 RCS Bordeaux • NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

LA TARIFICATION SOLIDAIRE

C'est quoi ?

Grâce à cette tarification, tous les voyageurs du réseau peuvent bénéficier d'un abonnement au tarif adapté aux revenus du foyer, et pour chacun de ses membres.

Toutes les personnes ayant droit à la gratuité auront un abonnement annuel. Le tarif réduit s'applique sur l'abonnement mensuel et annuel (Pass Pitchoun, Pass Jeune, Le Pass et Pass Senior) ou pour l'achat d'un ticket 10 voyages.



Pour qui ?

Tous les foyers dont le quotient familial** CAF ou MSA est inférieur ou égal à 970€. Le niveau de quotient familial détermine le taux de réduction qui sera ensuite appliqué pour chacun des membres du foyer qui le souhaite.

Le quotient familial sert de base de calcul à différents organismes publics, dont la caisse d'Allocations familiales (CAF) ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Il détermine le droit et les conditions à certaines prestations.

La tarification solidaire s'applique à tous les voyageurs du réseau TBM, même ceux résidant hors Bordeaux Métropole.

** disponible sur les sites caf.fr, msa.fr ou via leur plateforme téléphonique

J'ai droit à la tarification solidaire, que dois-je faire ?

SI MOI OU UN MEMBRE DE MON FOYER AVONS DÉJÀ UNE CARTE BLANCHE TBM :



Après mon inscription sur le site tarificationsolidaire.bordeauxmetropole.fr et obtention de mes droits : je recevrai une notification m'indiquant la procédure à suivre.

ATTENTION :

Si j'ai un abonnement annuel payant en cours au moment de l'attribution de mes droits, je le conserve jusqu'à la date de fin de validité sans possibilité de résiliation.

SI MOI OU UN MEMBRE DE MON FOYER N'AVONS PAS DE CARTE BLANCHE TBM :



Après mon inscription sur le site tarificationsolidaire.bordeauxmetropole.fr et obtention de mes droits, je recevrai directement à mon domicile une carte TBM sous 10 jours, chargée selon ma situation :



> de l'abonnement annuel gratuit directement utilisable dans les bus, tram, Bat3. Il sera possible d'emprunter « Le Vélo classique par TBM » lors du lancement de l'offre.

ou

> du droit à l'achat d'un abonnement mensuel ou annuel avec réduction ou tickets 10 voyages à tarif réduit. Je dois alors me rendre sur un distributeur de titres de transport en station tram (voir carte au dos du dépliant), dans une Boutique TBM ou sur la Boutique en ligne TBM. La recharge mensuelle est valable du 1^{er} au dernier jour du mois.

Combien vais-je payer ?

QF = Quotient familial

TARIF SOLIDAIRE 1

QF ≤ 555 = 100% de réduction

TARIF SOLIDAIRE 2

556 ≤ QF ≤ 775 = 50% de réduction

TARIF SOLIDAIRE 3

776 ≤ QF ≤ 970 = 30% de réduction

ABONNEMENT CLASSIQUE

QF > 970 = Pas de réduction (sauf situation particulière. À retrouver sur tarificationsolidaire.bordeaux-metropole.fr)

COMMENT FAIRE POUR Y AVOIR DROIT, COMMENT S'INSCRIRE ?

LES DOSSIERS PEUVENT ÊTRE CONSTITUÉS À TOUT MOMENT DE L'ANNÉE

En toute autonomie via le site internet : tarificationsolidaire.bordeaux-metropole.fr

- Pour prendre connaissance de vos droits, réalisez une simulation en ligne en vous rendant sur « **Simuler ma demande** ».
- Pour réaliser votre demande de tarification solidaire cliquez sur « **Créer ma demande** »

Si j'ai besoin d'un accompagnement pour faire les démarches : dans un **CCAS de Bordeaux Métropole**

Pensez à prendre avec vous :

- Une attestation CAF ou MSA détaillant le quotient familial et la composition du foyer (datant de moins de 3 mois).
- Une pièce d'identité + une photo pour chaque membre du foyer

Les droits sont accordés pour un an à compter de la validation du dossier déposé.

Au terme (et seulement au terme) de chaque année, les droits seront ré-étudiés sur présentation de nouveaux justificatifs.

| Aujourd'hui j'ai un abonnement ... | Demain, j'ai droit à l'abonnement solidaire ... | Abonnement solidaire annuel coût au mois | Abonnement solidaire mensuel coût au mois |
|------------------------------------|---|---|--|
| Pass Pitchoun | PASS SOLIDAIRE 1 | Gratuité | Gratuité |
| | PITCH. SOLIDAIRE 2 | 6,00€ | 8,80€ |
| | PITCH. SOLIDAIRE 3 | 8,40€ | 12,30€ |
| Pass Jeune | PASS SOLIDAIRE 1 | Gratuité | Gratuité |
| | JEUNE SOLIDAIRE 2 | 10,20€ | 17,20€ |
| | JEUNE SOLIDAIRE 3 | 14,30€ | 24,10€ |
| Le Pass | PASS SOLIDAIRE 1 | Gratuité | Gratuité |
| | LEPASS SOLIDAIRE 2 | 21,75€ | 25,90€ |
| | LEPASS SOLIDAIRE 3 | 30,45€ | 36,30€ |
| Pass Senior | PASS SOLIDAIRE 1 | Gratuité | Gratuité |
| | SENIOR SOLIDAIRE 2 | 15,70€ | 19,70€ |
| | SENIOR SOLIDAIRE 3 | 22,00€ | 27,50€ |

Tickets 10 voyages au tarif réduit à 8,30€. Si vous possédez un abonnement TBM + Trains, renseignez-vous sur vos droits à la tarification solidaire. Pour les situations particulières, et non-allocataires de la CAF, référez-vous au site tarificationsolidaire.bordeaux-metropole.fr. Gratuité pour : les combattants et bénéficiaires de l'aide médicale d'état (AME). PH (taux incapacité >= 50%).